



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt six le vingt huit septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux septembre deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence du Président Monsieur Jean Michel BAYLET.

2026CC1-1-4-97

OBJET : 2026S01 TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION DE QUATRE ACCORDS-CADRES DE SERVICES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. FALC Patrick (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à D.aniel BOUYAT) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M.ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume
Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. CLEMANDOT Dominique : Mme COUR Elodie : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LARREGOLA Josiane (pouvoir donné à Dominique CLEMANDOT) : M. LOPES Ernest : Mme PRADELLE Magali : M. THOMAS Bernard : Mme VALETTE Brigitte : M. ZANIN Daniel

Absents et excusés :

Commune de DUNES	: Mme VESIN Stéphanie
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC1-1-4-97

OBJET : 2026S01 TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

ATTRIBUTION DE QUATRE ACCORDS-CADRES DE SERVICES

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation, dont la date de remise des offres était fixée au 6 juillet 2026 à 12h00, pour des prestations de traitement des boues d'épuration de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Cette consultation, par voie d'Appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 5 lots :

Lots	Désignation
01	Collecte et Transport des boues liquides des différentes stations d'épuration vers l'unité de séchage des boues située à la station d'épuration de Valence d'Agen
02	Transport de boues déshydratées de l'unité de séchage de la station d'épuration de Valence d'Agen vers le site de compostage
03	Co-compostage et valorisation des boues issues de l'unité de séchage des boues de la station d'épuration de Valence d'Agen.
04	Fourniture de Chlorure Ferrique
05	Fourniture de Polymère

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 18 août 2026 pour le jugement des offres.

LOT 1 : COLLECTE ET TRANSPORT DES BOUES LIQUIDES DES DIFFÉRENTES STATIONS D'ÉPURATION VERS L'UNITÉ DE SÉCHAGE DES BOUES SITUÉES À LA STATION D'ÉPURATION DE VALENCE

Trois entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
WEILL	82290 MONTBETON
HUGON TP	82400 ST-CLAIR
APAG ENVIRONNEMENT	82100 CASTELSARRASIN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
1.1 – Note méthodologique permettant de justifier le respect du planning établi mensuellement	30,00 %
1.2 – Note méthodologique explicative sur l'enlèvement des boues et des conditions du respect de la salubrité de chacun des sites de la CC2R	10,00 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat WEILL est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer le marché au candidat classé en première position conformément au classement suivant :

Estimation par période : 45 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.par période (au regard du DQE)
1	WEILL	43 180,00 €
2	APAG ENVIRONNEMENT	60 420,50 €
3	HUGON TP	87 575,00 €

LOT 2 : TRANSPORT DE BOUES DÉSHYDRATÉES DE L'UNITÉ DE SÉCHAGE DE LA STATION D'ÉPURATION DE VALENCE D'AGEN VERS LE SITE DE COMPOSTAGE

Deux entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
WEILL	82290 MONTBETON
APAG ENVIRONNEMENT	82100 CASTELSARRASIN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1 – Modalités d'organisation du service et notamment la définition des moyens permettant d'assurer un service en continu	30,00 %
2.2 – Moyens matériels affectés à l'exécution du marché	10,00 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat WEILL est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché au candidat classé en première position conformément au classement suivant :

Estimation par période : 22 800,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. par période (au regard du DQE)
1	WEILL	21 880,00 €
2	APAG ENVIRONNEMENT	41 652,00 €

LOT 3 : CO-COMPOSTAGE ET VALORISATION DES BOUES ISSUES DE L'UNITÉ DE SÉCHAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE VALENCE D'AGEN

Trois entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SAUR	56005 VANNES CEDEX
VÉOLIA AGRICULTURE FRANCE	31500 TOULOUSE
APAG ENVIRONNEMENT	82100 CASTELSARRASIN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1 Définition des conditions d'acceptation des boues et définition des types de boues refusées</i>	20.0 %
<i>2.2 - Organisation et fonctionnement du site, et notamment les modalités de réception des boues et la sécurité précisées dans le mémoire technique</i>	15.0 %
<i>2.3 - Qualité environnementale du site et notamment l'ensemble des mesures prévues par l'opérateur en faveur de la réduction des nuisances (co-visibilité, nuisances olfactives, auditives...)</i>	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat VÉOLIA AGRICULTURE FRANCE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché au candidat classé en première position conformément au classement suivant :

Estimation par période : 30 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. par période (au regard du DQE)
1	VÉOLIA AGRICULTURE FRANCE	28 910,00 €
2	SAUR	31 300,00 €
3	APAG ENVIRONNEMENT	30 106,00 €

LOT 4 : FOURNITURE DE CHLORURE FERRIQUE

Aucune offre n'a été déposée pour le lot 4.

Aussi, conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, la procédure relative à ce lot est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité, étant entendu qu'une prochaine consultation sera lancée pour son attribution.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil communautaire de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité et de relancer une consultation.

LOT 5 : FOURNITURE DE POLYMÈRE

Une entreprises a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise SNF SA	Code postal - Ville 42163 ANDRÉZIEUX CEDEX
----------------------	---

Au vu du tableau d'ouverture des plis, la candidature est jugée recevable.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1 - Qualité	60.0 %
<i>1.1 – Performance à partir de tests effectués sur un échantillon de boues de la station de Valence</i>	40.0 %
<i>1.2 – Conditions de livraison et notamment la sécurité du transport, le conditionnement précisées dans le mémoire technique</i>	20.0 %
2 - Prix des prestations	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base du candidat SNF SA est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché au candidat classé en première position conformément au classement suivant :

Estimation par période : 25 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.par période (au regard du DQE)
1	SNF SA (base)	23 310,00 €
2	SNF SA (variante obligatoire)	24 010,00 €

En conséquence, le Président propose :

- **pour le lot 1** - Collecte et Transport des boues liquides des différentes stations d'épuration vers l'unité de séchage des boues située à la station d'épuration de Valence d'Agen ; d'attribuer l'accord-cadre au candidat **WEILL** (82290 MONTBETON) pour un maximum de commandes par période de 4 000 m³ de boues liquides,

- **pour le lot 2** - Transport de boues déshydratées de l'unité de séchage de la station d'épuration de Valence d'Agen vers le site de compostage : d'attribuer l'accord-cadre au candidat **WEILL** pour un maximum de commandes par période de 50 transports de boues déshydratées,

- **pour le lot 3** - Co-compostage et valorisation des boues issues de l'unité de séchage des boues de la station d'épuration de Valence d'Agen : d'attribuer l'accord-cadre au candidat **VÉOLIA AGRICULTURE FRANCE** (31500 TOULOUSE) pour un maximum de commandes par période de 1000 tonnes de matière sèche (T.M.S.),

- **pour le lot 4** - Fourniture de Chlorure Ferrique : de déclarer **sans suite** la procédure pour infructuosité et de relancer une consultation,

- **pour le lot 5** - Fourniture de Polymère : d'attribuer l'accord-cadre au candidat **SNF SA** (42163 ANDRÉZIEUX) pour un maximum de commandes par période de 7 tonnes de polymère.

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer les lots suivants :

- **pour le lot 1** - Collecte et Transport des boues liquides des différentes stations d'épuration vers l'unité de séchage des boues située à la station d'épuration de Valence d'Agen : d'attribuer l'accord-cadre au candidat **WEILL** (82290 MONTBETON) pour un maximum de commandes par période de 4 000 m³ de boues liquides,

- **pour le lot 2** - Transport de boues déshydratées de l'unité de séchage de la station d'épuration de Valence d'Agen vers le site de compostage : d'attribuer l'accord-cadre au candidat **WEILL** pour un maximum de commandes par période de 50 transports de boues déshydratées,

- **pour le lot 3** - Co-compostage et valorisation des boues issues de l'unité de séchage des boues de la station d'épuration de Valence d'Agen : d'attribuer l'accord-cadre au candidat **VÉOLIA AGRICULTURE FRANCE** (31500 TOULOUSE) pour un maximum de commandes par période de 1000 tonnes de matière sèche (T.M.S.),

- **pour le lot 4** - Fourniture de Chlorure Ferrique : de déclarer **sans suite** la procédure pour infructuosité et de relancer une consultation,

- **pour le lot 5** - Fourniture de Polymère : d'attribuer l'accord-cadre au candidat **SNF SA** (42163 ANDRÉZIEUX) pour un maximum de commandes par période de 7 tonnes de polymère.

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

12 OCT. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet **12 OCT. 2026**

AR Préfecture

2026S01 TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ATTRIBUTION DE QUATRE ACCORDS-CADRES DE SERVICES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260928- 2026CC1_1_4_97-DE
Numéro d'acte :	2026CC1_1_4_97
Date de décision :	28/09/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / accords-cadres)
Fichier acte :	2026CC1_1_4_97_2026S01_TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION DE LA CC2R 4 ACCORDS CADRES SERVICES.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	12/10/2026 11:31:57
Date de réception de l'AR :	12/10/2026 11:32:14